Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501265-20251202-D_25_287-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 25-287 – 2 décembre 2025

FINANCES LOCALES
Divers

Membres en exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Pouvoirs : 3
Votants : 24

Présents : Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS - Jean-Philippe MEHU - Jean LEMOINE - Anne GADBY - Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Pascale THEZE Françoise LEBRUN – Sandrine THURET - Matthieu CHANEL- Michèle MOTEL - Audrey GROSHENY - Bruno MARGOTTIN - Patricia AUGUIN - Pierrick AUFFRAY - Patricia PIANET
Excusés : Hermine TOFFOLETTI - Patrick JUMEL - Julien DUBOIS
Absents : Thierry PRESSARD - Sylvie LE LAY- Catherine CHERIF
Pouvoirs : Hermine TOFFOLETTI à Laurence BIENNE – Patrick JUMEL à Michèle MOTEL – Julien DUBOIS à Mathieu LUCAS MOUNIER
Secrétaire de séance : Jean Philippe MÉHU

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Permission de voirie et droits de place – Tarifs 2026

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets, réunie le 24 novembre 2025,

Etant entendu l'exposé de Jean-Philippe MÉHU,

Il est proposé, pour l'année 2026, d'appliquer les tarifs suivants :

Nature de l'occupation du domaine public	Prix au 01/01/2025	Prix au 01/01/2026
Permission de voirie		
Droit annuel pour occupation terrasse de café, crêperie, restaurant… (ml)	59,00 €	59,80 €
Dépôt de bacs et bennes de 1 à 14 jours (m²/j)	0,58 €	0,58 €
Dépôt de bacs et bennes à partir du 15ème jour (m²/j)	0,30 €	0,30 €
Structures modulables de 1 à 14 jours (m²/j)	0,58 €	0,58 €
Structures modulables à partir du 15ème jours (m²/j)	0,30 €	0,30 €
Echafaudage, structure de chantier, matériaux, matériel emprise au sol de 1 à 14j (m²/j)	0,58 €	0,58 €
➢ Redevance temporaire pour travaux de rénovation sur logements sociaux (m²/j)	0,29 €	0,29 €
Echafaudage, structure de chantier, matériaux, matériel emprise au sol à partir du 15ème jour (m²/j)	0,30 €	0,30 €
➢ Redevance temporaire pour travaux de rénovation sur logements sociaux (m²/j)	0,15 €	0,15 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501265-20251202-D_25_287-DE

Redevance forfaitaire pour remise en état ultérieure de la chaussée		
.pour voies communales et chemins ruraux revêtus	188,00 €	198,00 €
.pour chemins ruraux non revêtus	150,00 €	158.00 €
Droits de place (ml)		
passagers (par marché) sans électricité	1,40 €	1,40 €
forfait électricité	1,20 €	1,20 €
abonnements électricité (48 marchés par an)	8,60 €	8,70 €
.abonnements (48 marchés par an)	35,35 €	36,00 €
. Food trucks passager sans électricité – forfait par jour	20,00 €	20,25 €
. Food trucks passager avec électricité – forfait par jour	30,00 €	30,40 €
. Food trucks sans électricité (/ml et par an)	40,00 €	40,50 €
. Food trucks avec électricité (/ml et par an)	50,00 €	50,50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

Le secrétaire de séance,

Jean Philippe MÉHU

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .